

DEMANDE FERME POUR L'OBJET SUIVANT (art. 3 CO)

Adresse de l'appartement / local :
Nombre de pièces : Étage :
Garage / Parking :
Loyer : Charges :
Date d'entrée souhaitée : Durée :

La conclusion d'un bail est exclusivement soumise à la forme écrite signée par les deux parties

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom : Prénom :
Date de naissance : État civil :
Nationalité : Permis : B / C / L / Carte de légitimation
En Suisse depuis : Nombre d'enfant(s) :
Êtes-vous propriétaire d'un animal ? (Chien, chat) OUI NON
Adresse actuelle :
Depuis quand ? : Loyer mensuel :
Votre téléphone pendant les heures du bureau :
Votre email :

Nom du propriétaire ou régisseur actuel :
Le contrat de bail a-t-il été résilié par le bailleur ? : OUI NON
Nous autorisez-vous à contacter votre régie :

Profession : Employeur :
Salaire : Frs. Depuis quand ?

INFORMATION SUR LE CO-DEMANDEUR

Nom : Prénom :
Date de naissance : État civil :
Nationalité : Permis : B / C / L / Carte de légitimation
En Suisse depuis : Nombre d'enfant(s) :

Adresse actuelle :
Depuis quand ? : Loyer mensuel :
Votre téléphone pendant les heures du bureau :

Profession : Employeur :
Salaire : Frs. Depuis quand ?

SUPPORT PUBLICITAIRE PAR LEQUEL L'APPARTEMENT A ÉTÉ TROUVÉ

La Côte Tout l'Immobilier Autres journaux
Guichet/Réception Listing régie Locataire sur place
Internet Autres _____

**Le (les) soussigné(s) certifie(nt) avoir donné des renseignements exacts et complets, ainsi qu'avoir pris connaissance et accepté les conditions mentionnées ci-dessous.
En cas d'attribution des locaux, le contrat ne sera valablement conclu qu'en la forme écrite.**

Nyon, le

Signature du demandeur :

Signature du co-demandeur :

ATTENTION :

Dès que le bail sera établi par la régie, le candidat s'engage à verser une indemnité, en cas de désistement, équivalente à 1 % du loyer annuel, hors taxes, de l'objet pour lequel il s'inscrit, mais au minimum Frs. 200.-- + TVA, sous réserve d'un dommage supplémentaire du bailleur, par exemple sous forme de perte locative.

- L'attention des candidats et futures locataires est attirée sur le fait que la Régie **n'accepte que les garanties bancaires constituées sous la forme de dépôt bloqué**, ce donc à l'exception des cautions simples et solidaires ou de toute autre forme de garantie.
- Pour les baux subventionnés, l'exigence susmentionnée ne vaudra que pour les cas où une garantie bancaire aura été requise par l'Office du logement social.
- A la signature du bail, un émolument vous sera demandé correspondant aux frais d'ouverture de dossier, au timbre fiscal et aux plaquettes de boîte aux lettres, interphone et porte d'appartement.

DOCUMENTS A REMETTRE AVEC LE PRESENT FORMULAIRE

- Une attestation émanant de l'employeur, 3 dernières fiches de salaire ou bilan de la société, attestation des indemnités chômage, OCP, etc.
- Copie lisible de la carte d'identité et /ou permis de séjour.
- **Attestation ORIGINALE du mois en cours** émanant de l'Office des Poursuites

Pour le canton de Vaud :

Le Canton de Vaud compte dix offices des poursuites, un par district. Le siège de chaque office est en principe au chef-lieu du district. Recherche de l'instance judiciaire compétente en fonction du lieu :

<http://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/justice/competences/moteur-de-recherche/>

Pour le canton de Genève :

Office Des Poursuites, Rue du Stand 46, Case postale 208, 1211 GENEVE 8
Tél. 022 388 90 90 - Fax 022 388 93 20 - ouvert de 08h30 à 15h30 sans interruption